

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-13-1

N° applicatif 7423

13^{ème} **Commission**

Commission Région de Colmar

Direction

Direction appui et pilotage 2

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DE L'EHPAD " FOYER DU PARC " À MUNSTER AU TITRE DE SES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°1 attribuant une subvention complémentaire d'investissement d'un montant de 840 000 € à l'EHPAD de MUNSTER pour les travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD « Foyer du Parc », et d'autoriser le Président à le signer.
Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif de subvention d'investissement aux EHPAD voté en date du 19 juin 2020 dans le but d'atténuer l'impact financier des projets architecturaux sur le prix de journée payé par les résidents.

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique volontariste de soutien financier aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au travers d'un dispositif facultatif d'aide à l'investissement.

En date du 19 juin 2020, le Département du Haut-Rhin, s'alignant ainsi avec les critères d'octroi des subventions en vigueur dans le Bas-Rhin, a adopté les conditions suivantes pour les travaux de construction neuve ou de réhabilitation/restructuration :

- Un taux de participation de 30%
- Un plafond subventionnable de 70 000€ HT/ place
- Un plancher subventionnable de 15 000€ HT/ place

Portant ainsi le montant maximal de subvention de 11 000 € à 21 000€ / place.

Le projet est en cours de réalisation et prévoit la réhabilitation et l'extension du bâtiment actuel pour y héberger les 84 résidents.

Les travaux ont consisté en la construction d'une nouvelle aile pour y héberger 60 résidents dont la visite de conformité s'est déroulée le 13 juin 2022.

La réhabilitation de l'ancien bâtiment va s'opérer jusque fin 2023 pour y accueillir 24 résidents.

Ces aménagements offriront un cadre de vie amélioré et plus fonctionnel aux résidents de l'EHPAD, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les professionnels.

L'établissement a bénéficié d'une subvention départementale d'investissement notifiée en août 2019 sur la base de 11 000 €/place (modalité alors en vigueur) soit 924 000 € pour les 84 places.

L'établissement, après avoir subi du retard dans les travaux suite à la crise sanitaire, subit également une augmentation du coût du projet liée à la hausse des matières premières et de l'énergie essentiellement.

Ainsi, l'EHPAD a sollicité en 2022 une subvention d'investissement complémentaire au regard du surcoût des travaux passant de 8,9 M€ (montant autorisé en phase APD) à 9,61M€ TTC.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement des EHPAD, l'établissement est désormais éligible à une subvention d'aide à l'investissement de la part de la Collectivité d'un montant total de 1 764 000 €, correspondant à 21 000 € par place selon les modalités actuellement en vigueur.

La subvention d'investissement complémentaire de 840 000 € a été inscrite en DM1 2023.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'EHPAD de MUNSTER une subvention complémentaire d'investissement d'un montant 840 000 €, ainsi que d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention initiale annexé au présent rapport, permettant ainsi de conclure le plan de financement de l'opération et d'éviter une incidence sur le prix de journée à la charge des résidents qu'induit le recours à un emprunt.

La subvention fera l'objet de plusieurs versements sur présentation de justificatifs selon l'avancement des travaux.

La Commission Région de Colmar dans sa séance du 23 octobre 2023 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à l'EHPAD de MUNSTER une subvention complémentaire d'investissement d'un montant de 840 000 € pour la réalisation des travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD « Foyer du Parc » à MUNSTER,
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention conclue le 16 septembre 2019, à conclure avec l'EHPAD « Foyer du Parc » à Munster, tel qu'annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,

- D'acter que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget Primitif 2023 et sous réserve du vote annuel des crédits pour les exercices ultérieurs :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P101	P101O021	P101E01	T05	(3249) 204-2324-4238	840 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.